

Vos élus CGT au CE du Technocentre et du CTA communiquent



email : tcrctrenault@wanadoo.fr	TCR	tél : 01.76.85.12.52
www.infos-cgt-technocentre.com	CTA	tél : 02.32.77.63.21

De nouvelles attaques, contre ceux qui restent !

Tract n°1 – Lundi 16 janvier 2017

Compétitivité

Le nouveau Contrat d'Activité pour une Performance durable de la direction, CAP 2020, vient d'être signé par 3 organisations syndicales centrales représentatives sur 4. Grâce à ces signatures, tous les salariés, y compris à l'ingénierie, vont voir leur condition de vie et de travail se dégrader encore plus qu'avec le plan 2013-2016. Pour les actionnaires, quant à eux, ce sera une performance durable : celle de leurs dividendes ! Contre ces attaques et pour de droits nouveaux, il faudra s'organiser et aller les chercher tous ensemble.

Partie 3 : Temps de travail :

Article 1a, concernant le temps de travail des salariés décompté en heures (APR et ETAM) :

« En cas de charge de travail exceptionnelle, la durée maximale de travail peut être portée ponctuellement à 12 heures, sur la base du volontariat. Cette disposition ne concerne pas les activités de fabrication. ». **Ceci concerne donc bien, et en priorité, l'ingénierie, confirmé en CE par M. Gaspar Gascon**

« Pour permettre un fonctionnement en équipes successives alternées ainsi que pour faire face aux situations de surcroît d'activité ou à des travaux urgents, le présent accord permet de réduire exceptionnellement à 9 heures la durée consécutive de repos entre deux séances de travail, sur la base du volontariat. »

Article 3-A-1 : « Des séances supplémentaires de travail réalisées sur la base du volontariat pourront être proposées aux salariés, sous réserve du respect des règles relatives à la durée du travail. »

On sait ce que veut dire le volontariat dans le cadre d'un développement de carrière. Pour atteindre les objectifs d'un jalon et permettre à une minorité de toucher une prime exceptionnelle, les salariés devront être largement disponibles, des journées de 12h, le travail le samedi et un repos de 9h entre 2 séances de travail (hors trajet Domicile-Travail). On comprend mieux la construction d'un Hôtel IBIS face au Technocentre !

Partie 5 Reconnaissance :

Article 2-A : « Une politique salariale cohérente avec le marché en France et avec la situation économique de l'entreprise. »

La direction nous promet la fin de la modération salariale mais elle nous explique chaque année que nous sommes mieux payés que le marché en France. Va-t-on devoir continuer à nous serrer la ceinture et notre hiérarchie poursuivre le saupoudrage d'un budget réduit, pendant que les actionnaires et la direction continuent à s'en mettre plein les poches ?

Partie 6 : Dialogue social

La direction souhaite développer le dialogue social dans la confiance mutuelle. Pour cela elle va créer des commissions centrales et locales de suivi de l'application de l'accord ouverte aux seules organisations signataires. On se fait confiance mais seulement entre amis. **Il va nous falloir défendre nos droits et améliorer nos conditions de vie sans attendre après les signataires.**



La CGT du Technocentre et d'Aubevoie vous souhaite une
Bonne Année 2017

En décembre, c'est cadeau.

Carlos Ghosn a encore enregistré une plus-value potentielle de 6,4 millions d'euros grâce aux stock-options que lui a attribuées Renault en 2015. C'est sûr que 16 millions d'euros de rémunération, ça lui faisait un peu court pour finir l'année.

Petits arrangements entre amis.

Carlos Ghosn a expliqué que l'accord secret de 2015 avec Nissan et l'Etat Français consistait au plafonnement des droits de vote de l'Etat à 20% au lieu des 30% qu'il aurait pu avoir et qui lui donnait un droit de blocage (bien que l'Etat ne s'en soit jamais servi).

La CGT réitère toutes ses condoléances à la famille de Brahim. La CGT donnera rapidement son avis concernant les raisons de la convocation de notre collègue et se permettra d'apporter tous les éclaircissements nécessaires.

La direction interprète la loi Macron.

La direction se cache derrière la loi Macron et son décret d'application pour justifier la demande faite aux salariés de se prononcer sur l'affectation des sommes à percevoir concernant l'intéressement et la prime de performance établissement dans le plan épargne entreprise avant même d'en connaître le montant. Or selon cette même loi, c'est le contraire qui est normalement prévu : l'employeur doit informer des montants à percevoir puis les salariés disposent de quinze jours avant que l'intégralité soit bloquée dans le plan épargne entreprise.

Droit à la non-connexion

Le gouvernement aurait-il constaté des dérives importantes au travail lié aux nouveaux systèmes de communication qui pourraient souvent s'apparenter à du travail dissimulé ?

En effet, la situation devient de plus en plus alarmante avec des pressions exercées sur les salariés leur imposant jusqu'à mettre en péril leur santé physique et mentale ainsi que leur vie familiale. A défaut de vraiment traiter le problème lié à la course effrénée aux profits, le gouvernement demande aux entreprises de négocier sur les conditions du travail hors temps de travail.

Dans les faits, c'est une coquille vide qui ne coûte pas cher au gouvernement, ni aux entreprises. Nous le voyons bien dans le nouvel accord triennal Renault, seul un paragraphe de cet accord parle du droit à la déconnexion et rappelle quelques règles de bonnes conduites. Nous sommes en effet très loin d'autres entreprises comme IBM ou VW, par exemple, qui ont simplement empêché l'accès à leurs serveurs en dehors des horaires de travail.

D'après Renault, ce type de système serait impossible à mettre en place, donc : « A vous d'inventer la vie qui va avec ».



CRP à qui le tour ?

Il y a un peu plus d'un an, arrivait direct de Sandouville un nouveau grand manitou. Ses dadas : la sécurité (plus exactement faire la police) et la transformation du « proto » en usine. Résultat pour lui, aux vues de tous les problèmes remontés par les salariés, la hiérarchie et les élus du personnel : une promotion à grande vitesse direction Douai. Souhaitons que nos camarades de Douai n'aient pas à supporter trop longtemps les lubies de ce monsieur.

